

Je veux parler pendant quelques minutes des incongruités et des absurdités que le ministre de l'Agriculture nous a débitées au cours des derniers jours. Le ministre est parfois extrêmement loquace, mais voici une occasion où il l'a été beaucoup trop ou pas assez. Il a dit, comme l'atteste la page 900 du hansard:

...le financement au moyen de prêts n'a jamais été ce qu'il y a de plus avantageux pour les cultivateurs de l'Ouest canadien.

Nous le savons, nous députés de l'Ouest. Ce n'est pas un bon moyen de financement pour les cultivateurs. S'il en est ainsi cependant et si le ministre le sait, pourquoi appuie-t-il cette mesure qui pourvoit au financement des exploitations agricoles au moyen de prêts? Le ministre dit qu'il a parcouru la Saskatchewan et porté la parole à des réunions ici et là, mais il ne semble pas encore convaincu que les cultivateurs, en grande majorité, s'opposent à la mesure à l'étude.

J'ignore à quels groupements agricoles il s'est adressé. J'en ai rencontré, pour ma part, au Manitoba, qui étaient fermement opposés à cette mesure législative. Peut-être le ministre n'a-t-il jamais vu ces cultivateurs-là. Il nous a dit pourtant,—ou en tout cas un de ses collègues du Gouvernement nous a dit,— que 4 p. 100 seulement des cultivateurs de l'Ouest ont profité de ce programme. C'est dire que 96 p. 100 n'en ont pas profité ou bien ont été privés du droit de le faire. Le ministre nous affirme qu'un financement qui serait assuré par des prêts consentis par l'agriculture de l'Ouest serait mauvais. Mais si c'était si mauvais que ça, pourquoi n'en parle-t-il pas à ses collègues?

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question au député? Combien compte-t-il de cultivateurs dans sa circonscription?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Venant d'une circonscription urbaine, je sais que son bien-être dépend de celui des cultivateurs et que l'intérêt des cultivateurs coïncide avec celui de mon comté et celui du Canada. Les députés de l'Est aussi devraient s'en rendre compte, surtout ceux qui viennent de régions industrielles où, par le passé, on a vendu des instruments aratoires à l'Ouest canadien. Ils savent que le chômage régnant dans ces industries tient à ce que les cultivateurs n'ont pas d'espèces sonnantes pour acheter ces articles. Nous devons procurer du comptant aux cultivateurs et la présente mesure n'est pas destinée à le faire. Le ministre de l'Agriculture doit le savoir. Néanmoins, tout en déplorant le financement des cultivateurs à coups d'emprunts, il entend encore l'appuyer à la Chambre, semble-t-il.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Considérons certaines autres observations de son cru. A une réunion publique tenue en Saskatchewan, il a eu une discussion avec un M. X dont nous n'avons pas besoin de connaître l'identité. Ayant vainement demandé un prêt en vertu de ce régime, M. X en a appelé au ministre qui lui a demandé de rappliquer plus tard, une fois les règlements remaniés. J'ai demandé au ministre du Commerce aujourd'hui de déposer le texte des règlements. J'espère encore qu'il le fera. Il nous les a exposés en une couple de phrases brèves. Je lui ai demandé quels remaniements on avait apportés et il m'a dit qu'il n'y en avait pas eu. Mais son collègue qui siège à côté de lui a dit qu'on faisait des remaniements et que, une fois la revision faite, ce cultivateur obtiendrait probablement un prêt. Puis, d'après le ministre de l'Agriculture, on a déclaré à la réunion que le cultivateur obtiendrait vraisemblablement le prêt. Qui serait en mesure de savoir si M. X obtiendrait un prêt?

Le très hon. M. Gardiner: Aimeriez-vous le savoir?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Certainement; mais je ne veux pas de discours, je veux seulement savoir le nom.

Le très hon. M. Gardiner: Voici ce qui en est: le gouvernement provincial de la Saskatchewan a adopté une loi prescrivant que, si quelqu'un n'a pas payé ses taxes, son nom doit être affiché dans l'élévateur et l'exploitant de l'élévateur doit remettre l'argent à la municipalité où les taxes sont payables. C'est ce sujet que nous discutons. Cet homme a dit qu'il ne pouvait obtenir l'argent nécessaire au paiement de ses taxes tant qu'il n'obtiendrait pas le prêt. Je lui ai certainement signalé que cette question était à l'étude, lors d'une réunion tenue à Winnipeg, et l'on a fait la mise au point.

M. Coldwell: Quand cette loi a-t-elle été adoptée?

Le très hon. M. Gardiner: Le règlement concernant le paiement des taxes?

M. Coldwell: Oui.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a quelque temps. Il est maintenu par le gouvernement actuel, qu'il ait été ou non adopté par lui au début.

Une voix: Il a été adopté du temps des libéraux.

Le très hon. M. Gardiner: Attendez un instant. Le procureur général du gouvernement actuel était d'avis que les arrérages d'impôts et autres charges grevant le blé devaient être payés avant que le cultivateur obtienne un prêt.